

Décision 04-D-35 du 23 juillet 2004

relative à des pratiques mises en œuvre sur
le marché des vins doux naturels
d'appellation d'origine contrôlée Rivesaltes

Posted on: 13 août 2004 | Secteur(s) :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Socodivin, Les Caves de la Cote
Radiouse (CCR)

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Comité Interprofessionnel des Vins
Doux Naturels (CIVDN), négociants
membres de ce comité

Lire

le texte intégral de la décision

94.61 Ko